

### ÉDITO : VIVRE ENSEMBLE, EN PAIX ET EN DÉMOCRATIE, EN EUROPE

« *Where there's a will, there's a way* »

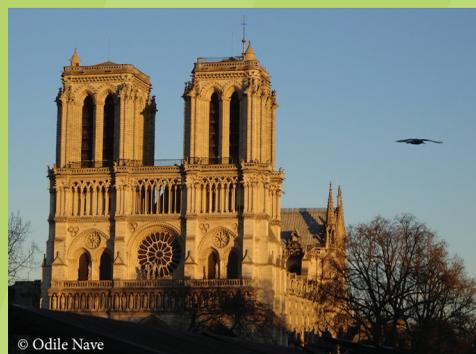
À l'heure où disparaissent les enfants nés au lendemain de l'hécatombe meurtrière de la guerre 1914-18, et ayant, jeunes adultes, vécu les affres d'une seconde guerre marquée par le génocide des juifs, il n'est pas inutile de réaffirmer que la construction européenne est le fruit d'une espérance des peuples européens. Six états ont commencé à la mettre en œuvre dès les années 50, dans le contexte de la guerre froide et au moment où des dictatures perduraient dans le sud de l'Europe. L'élargissement de l'Union européenne aux vingt-huit États qui la constituaient, jusqu'au Brexit, est le fruit du rétablissement de la démocratie, mais aussi de la capacité à réunir des États qui, autour du Royaume-Uni, avaient constitué une association européenne de libre échange. Engagées dans le projet européen depuis les origines, la CFTC puis la CFDT ont été porteuses des aspirations des travailleurs européens à construire une Europe sociale, non sans difficulté, jusqu'à l'adoption du socle européen des droits sociaux en 2017.

La CFDT s'engage pour appeler les citoyens à voter le 26 mai \* en faveur d'une Europe ambitieuse sur les plans social, économique, environnemental et démocratique, capable de peser sur la scène mondiale et de contrer la tentation du repli nationaliste, tant en Europe que dans le monde.

Les orientations du Parlement européen issu des prochaines élections seront déterminantes sur la nature des réponses que l'Europe et les Européens décideront de construire ensemble, car si l'Europe ne fait pas tout, elle est néanmoins « une partie de la solution ».

Odile NAVE

\* <https://huit.re/H4NZL4Mt>



© Odile Nave

Notre-Dame, 16 février 2016.

#### II-III **Vie syndicale**

Au Conseil national de la CFDT Retraités, Bierville, 19-21 mars 2019.

Conseil de l'UFR des 27 et 28 mars 2019 : des échanges intenses.

#### IV-V **Échos des sections**

Un stage « spécial retraite » à Aix-en-Provence.

« Vivre dans une société numérique ».

#### VI-VII **Dossier : mobilité et accessibilité**

Prendre les transports en commun, pas toujours facile !

Les personnes âgées ne sont pas privilégiées pour les transports sur la Côte d'Azur.

#### VIII **Vos droits**

Un site officiel au service du public.

## AU CONSEIL NATIONAL DE LA CFDT RETRAITÉS, BIERVILLE, 19-21 MARS 2019

### Dernière réunion du conseil formé après l'élection du bureau de l'Union confédérale des retraités (UCR) CFDT au congrès de Nantes en 2015.

#### LES DERNIÈRES DÉCISIONS AVANT LA RÉUNION DU CONGRÈS DE BORDEAUX (21-23 MAI 2019)

L'ordre du jour définitif, dense, a été adopté<sup>1</sup>. L'examen et le vote du rapport d'activité, du projet de résolution et des propositions de modifications statutaires, constituent l'essentiel du premier et du dernier jour du congrès. La matinée du mercredi sera consacrée à une table ronde sur le thème « Quel avenir pour l'accompagnement du "grand âge" ? » Autour d'Yves Vérollet, de la commission exécutive, elle réunira un sociologue, le président des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la présidente de l'Association nationale des aidants, un responsable de la fédération Santé sociaux de la CFDT représentant les personnels, ainsi que Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie de 2012 à 2014.

L'après-midi, des excursions permettront aux congressistes de découvrir Bordeaux et ses environs, pendant que les responsables de l'UCR prépareront les réponses aux interventions des congressistes.

Le conseil a pris connaissance des candidatures au bureau dans les deux collèges A et B :

- collège A : 14 candidatures (maximum prévu), dont 7 femmes et 7 hommes, issues des équipes dirigeantes des unions régionales de retraités (URR) et des unions fédérales des retraités (UFR),
- collège B : 9 candidatures sur 11 possibles, dont 3 femmes et 6 hommes, proposées par le bureau sortant et acceptant une fonction à la commission exécutive.

L'UFR Sgen ne présente pas de candidat au bureau de l'UCR, comme lors des deux précédents congrès, même si certains candidats au titre des URR sont adhérents de sections syndicales de retraités (SSR), ou adhérents directs issus de la fédération des Sgen-CFDT.

Une intervention de Laurent Berger, suivie d'un jeu de questions-réponses avec les conseillers, a déjà permis

d'aborder le contexte national et international, l'action revendicative, les enjeux du développement syndical et de la formation faisant l'objet des autres points de l'ordre du jour.

#### « POUR RÉPONDRE AUX COLÈRES, IL FAUT CONSTRUIRE À PLUSIEURS »

C'est un message que le secrétaire général de la CFDT ne manque pas une occasion de rappeler. Évoquant le grand débat, dans lequel les retraités CFDT se sont fortement impliqués, il rappelle que « l'on a toujours débattu, et que cela ne s'arrête pas le 15 mars », poursuivant en affirmant « je ne vois pas d'autres voies pour les citoyens, les travailleurs que de s'interroger sur leur action. »

À la différence des acteurs qui arrivent avec une vérité, on a besoin de délibération, de confrontation des points de vue pour trouver des solutions adaptées. Le mouvement des gilets jaunes, un mouvement qui est né non sans talent, mais en dehors des organisations traditionnelles et qui a été un peu à la merci des extrêmes, de manipulateurs, ce qu'il peut y avoir de pire.

La CFDT alerte nos dirigeants sur le danger, pour notre pacte social, du déséquilibre croissant dans la répartition des richesses en insistant sur le besoin d'une politique sociale forte, d'une politique d'accès au service public, à la santé, aux transports en commun et à la mobilité.

Dans cette période qui reste tendue, et pleine d'incertitude, la CFDT a assumé ses responsabilités face à la société civile, et c'est le sens des soixante-six propositions pour donner à chacun le pouvoir de vivre, fondé sur l'urgence d'un pacte social et écologique adopté par dix-neuf organisations.

Pendant que les retraités CFDT débattront à Bordeaux, Laurent Berger participera au 14<sup>e</sup> congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) à Vienne.



<sup>1</sup> Les textes du Congrès ont été publiés dans le *Retraité Militant*. L'UCR souhaite abonner plus d'adhérents ; si vous ne l'êtes pas encore, adressez-vous à votre SSR ou à votre UTR.

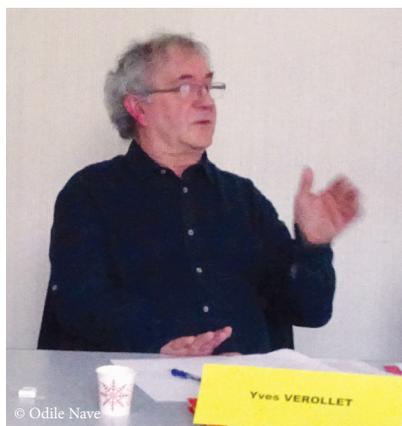
## CONSEIL DE L'UFR DES 27 ET 28 MARS 2019 : DES ÉCHANGES INTENSES

**Le Conseil de l'Union fédérale des retraités (UFR) s'est réuni au siège des Fédérations CFDT (Bolivar) les 27 et 28 mars. L'ordre du jour prévoyait des points cruciaux pour l'organisation.**

### UNE PREMIÈRE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DE L'UCR

Yves Vérollet, membre de la commission exécutive de l'UCR, est venu nous présenter le projet de résolution largement amendé lors des travaux de la commission des résolutions, puis validé par le bureau de l'UCR. Odile Nave, membre de la commission des résolutions, a pu apporter son écot.

À retenir dans la première partie, la notion de « service social invisible » assuré par les retraités (garde d'enfants, rôle de proche aidant, engagement associatif, etc.). La deuxième partie doit permettre de valider les revendications affinées lors de la dernière période : sur la réforme des retraites avec une attention entière aux droits familiaux, sur la garantie du niveau de vie des retraités, sur la santé dans le cadre du plan santé – sans augmentation des complémentaires, sur la perte d'autonomie en attendant la loi promise pour la fin de l'année sur la dépendance (et son financement). Quant à la troisième partie, elle engage l'UCR pour la formation, l'information externe et interne, le développement.



Quatre amendements seront en débat lors du Congrès, dont un sur l'articulation entre Ehpad et maintien à domicile, et un autre sur l'expérimentation « Partage de toit ».

Jean Gullaud a ensuite présenté le rapport d'activité

sur lequel les délégations s'exprimeront à Bordeaux. Ce rapport revient sur les quatre dernières années au cours desquelles la situation géopolitique a beaucoup évolué et où des motifs d'inquiétude se sont révélés, tant au niveau national (menaces sur le pouvoir d'achat, attaques contre les retraités « nantis ») qu'au niveau international (mon-

tée des populismes). Cela a donné lieu à des échanges sur le positionnement de l'UCR par rapport aux autres syndicats : comment arriver à avoir des relations apaisées et fructueuses avec d'autres organisations syndicales si certaines récusent d'emblée la participation de la CFDT...

Des modifications statutaires sont proposées. Elles prennent mieux en compte la parité, la nouvelle organisation régionale, les textes confédéraux. Les sections syndicales des retraités (SSR) sont aussi mieux affirmées comme sections des UTR.

### LA VIE DE L'UFR AU CŒUR DES AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

L'actualité des SSR a mis l'accent sur les initiatives prises localement, qui nourrissent les quatre pages suivantes.

Un débat animé a suivi la présentation par Claudie Paillette, secrétaire nationale du Sgen-CFDT, du nouveau protocole signé entre la Confédération, l'UCR et la fédération précisant nos relations et les objectifs fixés pour permettre au maximum de syndiqués salariés de poursuivre l'adhésion à la CFDT en adhérant par l'intermédiaire des SSR. Selon les endroits, le nouveau protocole, qui devra être complété par des conventions entre UTR et SSR Sgen, amènera des changements dépendant de la situation antérieure. L'élément nouveau marquant est la définition des missions de coordinateur de SSR d'un territoire (académie par exemple, vue la différence de champ géographique entre les UTR, *a priori* départementales, et les Sgen, académiques). Tout n'est pas réglé, mais parions sur la sagesse et la patience des camarades concernés pour atteindre un fonctionnement serein et apaisé pour le bien de tous.

La réunion s'est terminée en évoquant l'objectif, inscrit au plan de travail, de trouver des « référents retraite » locaux, tant les questions que se posent les salariés sont nombreuses et parfois complexes. Une formation est prévue dans les mois à venir.

**Bernard MASSABIEAUX**

### UN STAGE « SPÉCIAL RETRAITE » À AIX-EN-PROVENCE

**Le Sgen Provence-Alpes reçoit régulièrement des demandes de stage « spécial retraite », mais n'en avait pas encore proposé.**

Chaque cas particulier étant souvent très complexe, nous avons sollicité l'expertise de notre équipe fédérale des retraités Sgen, qui contribue à la mise à jour des fiches du « Guide des pensions de retraite » sur le site de la CFDT Retraités. Odile Nave et Bernard Massabieaux répondent aussi à nos fréquents appels à l'aide pour traiter des dossiers complexes et nous les en remercions !

Ils ont accepté d'intervenir le 1<sup>er</sup> février à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, ville relativement centrale pour notre académie qui regroupe quatre départements : Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône et Vaucluse. Une cinquantaine de stagiaires, proches de la retraite ou en milieu de carrière, étaient présents.



Au stage d'Aix-en-Provence.

Un tour de table a permis aux intervenants d'avoir une idée de la diversité des lieux d'exercice et des fonctions des participants, ainsi que des questions qu'ils se posaient par rapport à la retraite.

Trois diaporamas ont été proposés (S'informer sur ses droits, Historique des systèmes de retraite et « Guide des pensions CFDT »), qui ont servi de support à une présentation aussi bien des régimes de retraite existants que des étapes à suivre pour une demande de départ à la retraite. L'évolution historique des retraites a été évoquée, tout en soulignant et précisant les inégalités entre femmes et hommes qui malheureusement perdurent... Au fil de cette présentation historique rapide, les enjeux de la réforme systémique des retraites à venir ont été rapidement abordés. La disparité actuelle des fonctionnements pose réellement problème pour les polypen-

sionnés dont le nombre va croissant dans le champ des fonctions publiques. Cela résulte à la fois de l'évolution amorcée il y a une trentaine d'années dans les fonctions publiques avec la création des concours internes, et des mesures prises dans le cadre de la réforme des retraites de 2010.

Depuis 2011, la condition des quinze années de services dans la fonction publique pour avoir droit à une pension fonction publique a été supprimée, et il suffit désormais d'avoir deux années de service. Par ailleurs, la validation des services de non-titulaire pour la retraite a été supprimée pour les fonctionnaires titularisés à partir de 2013.

L'après-midi a ensuite permis de répondre aux questions particulières, souvent pointues, posées dès le matin lors des présentations par les participants : ils ont soulevé les problèmes liés à des carrières alternativement effectuées dans la fonction publique, dans le privé et parfois même à l'étranger, ceux liés à la prise en charge d'un handicap personnel ou de descendants, etc. En toute fin de journée, quelques personnes avaient apporté leurs dossiers en cours que nos deux animateurs ont pu étudier de près.

Cette journée très fructueuse correspond à un réel besoin et sera sans nul doute à renouveler.

**Françoise VALENTIN et Odile NAVE**

#### Où trouver des informations ?

Un outil incontournable : le « Guide des pensions CFDT » couvre le régime général de la Sécurité sociale, les retraites complémentaires ainsi que les retraites de la fonction publique.

Il est accessible en ligne <https://www.cfdt-retraités.fr/-Notre-guide-retraites-> et est régulièrement mis à jour en ligne. Des militants répondent aux questions que les internautes peuvent poser sur chacune des 66 fiches.

Quelques sites officiels permettant également de se renseigner, de créer un espace personnel pour préparer sa retraite, mais aussi, pour certains, de faire la demande de retraite en ligne :

- Le groupe Info Retraite, qui édite les relevés de carrière tous régimes [www.info-retraite.fr/](http://www.info-retraite.fr/)
- Le site de la Caisse nationale d'assurance vieillesse [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)
- La liste des sites présentée aux stagiaires en ligne sur le site fédéral.

## « VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE »

### Faire prendre conscience de sa pratique numérique : L'objectif fixé pour ce premier café-débat réuni à Toulouse a été atteint !

En partenariat avec l'UTR 31/09, et les SSR Sgen de l'académie de Toulouse, les retraités CFDT ont organisé un premier café-débat : « Vivre dans une société numérique » – dont l'objectif a été précisé lors de la réunion de préparation : prendre conscience de sa pratique du numérique. L'animation de la rencontre a été confiée à la sociologue Agnès Maison. Seize adhérents issus de différents secteurs professionnels (construction-bois, chimie-énergie, télécom, éducation nationale, santé-sociaux, administratif) ont partagé leur expérience professionnelle et quotidienne de l'utilisation des outils numériques. Un questionnaire « Où j'en suis ? » décliné en trois parties (ce que je possède comme équipement, les accès Internet et mes usages) a été proposé aux participants.

Première constatation : tout un chacun a été surpris de découvrir qu'il utilisait le numérique et Internet beaucoup plus qu'il ne le pensait pour rechercher une information, gérer des opérations financières, regarder un film... Cette prise de conscience témoigne de l'utilisation de l'ordinateur, de la tablette et d'Internet, mais elle n'empêche pas la méfiance, la peur de ne pas avoir la maîtrise de la machine ou de l'environnement informatique.

#### « EST-CE MOI QUI CONTRÔLE LA MACHINE OU LA MACHINE QUI ME CONTRÔLE ? »

Le tour de table a mis en lumière une réalité. Pour tous les participants, le premier contact avec l'informatique, l'utilisation d'un ordinateur, s'est fait dans l'exercice de leur métier, manuel ou intellectuel, et le passage à la retraite les a laissés démunis face à l'évolution des nouvelles technologies. La disparition des contacts avec les collègues de travail a donc poussé chacun à rompre l'isolement, au quotidien ou ponctuellement, en cherchant une aide familiale ou de proximité.

À la fin du tour de table, Agnès a fait le point sur l'état de la vie numérique du groupe. Elle a souligné la nécessité de dissocier les outils et les usages. Qu'est-ce que je veux maîtriser ? Quels soutiens pour m'aider à utiliser les outils numériques ? Qu'est-ce que je veux faire avec ces outils ? Un participant se présentant comme utilisateur-spectateur, a soulevé la question de la sécurité : protection des données personnelles,

sécurisation des achats, création et gestion des mots de passe. Un autre a expliqué comment repérer un site sécurisé (https//) pouvant être utilisé pour un achat – ce que presque la moitié des membres du groupe ignorait. Le thème du prochain café-débat était évident : la sécurité dans l'environnement informatique, de la création des mots de passe au règlement général sur la protection des données (RGPD), sans oublier le choix du moteur de recherche (Google, Lilo, Qwant).



Agnès Maison au café-débat.

Plusieurs participants ont exprimé le besoin de maîtriser les outils numériques, d'où l'idée de proposer des ateliers de travaux pratiques : le premier, qui portera sur l'utilisation du smartphone, sera organisé par la Commission formation de l'UTR.

Au-delà des travaux pratiques, une liste des lieux-ressources (tables d'hôtes numériques, médiathèques, etc.), permettant l'échange des savoirs entre seniors, sera constituée avec l'apport des participants.

Ce premier café-débat a été une expérience enrichissante, tant par la diversité des participants que par la prise de conscience de la force du collectif pour apprendre à vivre dans une société numérique.

**Suzy SALVADORI**

À lire :

« Illectronisme, la nouvelle exclusion sociale », Valeurs mutualistes, n° 313, septembre 2018, <https://urlz.fr/9uer>

« Vivre dans une société numérique », Fil Bleu, janvier 2019, <https://huit.re/X50--f3F>

### PRENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN, PAS TOUJOURS FACILE!

Dans les villes, les transports en commun, ça existe, mais ils ne sont pas toujours utilisés, comme à Besançon, ville de 120 000 habitants environ. Pourquoi?

Trop compliqué de trouver les lignes de bus à prendre pour se déplacer d'un point à un autre?

Des efforts importants ont été faits pour améliorer les informations à chaque arrêt de bus, ce qui rend les choses plus simples pour celui qui prend régulièrement ce moyen de transport. Par contre, pour le visiteur occasionnel, les difficultés demeurent en arrivant en gare lorsqu'il s'agit de s'orienter vers la bonne station. Et pourtant, tout est là : tram, bus, cars vers différentes directions départementales et régionales... Les automobilistes peuvent même laisser leur véhicule dans un parking relais à l'une des entrées de la ville pour utiliser gratuitement en compagnie de leurs passagers (après avoir réglé le stationnement) les transports en commun durant toute la journée. Et pourtant, il reste des places dans ces parkings, même si la fréquentation a augmenté depuis la mise en service du tram. Il faut du temps pour changer les habitudes tant pour les usagers intra-muros que pour les extérieurs!



Un tramway nommé Courbet...

Pas facile non plus de mettre en place des lignes de bus dans un milieu péri-urbain, voire rural, autour de Besançon. Ces dessertes fonctionnent bien pour les scolaires (la fréquentation étant quasi obligatoire), mais restent très peu utilisées autrement. Là encore, la voiture semble un moyen de déplacement beaucoup moins contraignant.

#### QUE FAIRE ?

Quelles pistes explorer pour augmenter la part des transports en commun dans les déplacements? Mettre

en place des plans de transports pour aller au travail? Il n'y a pas de demande à Besançon pour le moment. Cela suppose une concertation importante entre les différents employeurs, les organisations syndicales et, bien sûr, les usagers potentiels.

Rendre les bus gratuits (plus exactement, que l'utilisateur ne paie pas le bus)? Cela se met en place dans quelques villes. Celui qui n'utilise pas le bus ne connaît pas le prix du ticket et encore moins les différentes possibilités d'abonnement. Mais s'il est amené à monter dans un bus, il le fera plus facilement dès lors qu'il ne doit rien déboursier et pourra ainsi constater que « prendre le bus », c'est possible.

Une volonté politique d'incitation à prendre les transports collectifs? C'est en partie le cas avec la prise en charge partielle de l'abonnement, avec des tarifs attractifs comme le ticket à 1,50 € pour se déplacer en bus dans la région Bourgogne Franche-Comté. Cela suppose aussi une campagne d'information nationale et... une qualité de service (ponctualité, confort, accessibilité...) à la hauteur des attentes d'usagers souvent impatientes.

Accepter de se déplacer plus lentement, moins souvent? Cela devrait être le cas au moins pour les retraités, mais prendre le temps n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

Prendre le bus pour diminuer le nombre de voitures en ville, c'est un choix. Il faut une très grande volonté politique dans la durée pour rendre ce choix incontournable.

#### ET EN MILIEU RURAL ?

Dans le secteur de Morteau, dans le Haut-Doubs horloger, les retraités CFDT avaient mis en place un système d'autocar à la carte. C'est aujourd'hui en panne, mais nos camarades ne désespèrent pas de le relancer et s'activent auprès des collectivités locales.

C'est à Levier, autre secteur rural isolé, qu'une initiative municipale se met en place. Deux adjointes ont initié une enquête auprès de la population pour établir une liaison une fois par semaine avec Pontarlier. Elles sollicitent une aide financière de la Région pour ce projet.

Des initiatives citoyennes à valoriser!

Jean GULLAUD

# LES PERSONNES ÂGÉES NE SONT PAS PRIVILÉGIÉES POUR LES TRANSPORTS SUR LA CÔTE D'AZUR

Interview de Jean-Michel Hervo.

Jean-Michel Hervo, membre du bureau de l'union territoriale des retraités (UTR) 06, représente la CFDT au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) des personnes âgées des Alpes-Maritimes.

**Quels sont les problèmes propres à notre département en matière de transports ?**

J.-M.H. : Depuis un an, la commission transports, dont je suis responsable, se réunit une fois par mois pour faire un état des lieux des moyens de transport utilisables par les personnes âgées. Le département est *a priori* bien loti, les moyens de transport existent en nombre : des bus dans les cinq intercommunalités, les Chemins de fer de Provence et la SNCF.

Les sociétés de bus proposent toutes le « transport à la demande » (TAD). Il suffit de réserver au moins 24 h à l'avance. Cela fonctionne plutôt sur la bande côtière du département, à condition de ne pas franchir les intercommunalités et de ne pas vouloir aller trop loin d'un point de transport, car il n'y a transport qu'à l'intérieur de l'intercommunalité, à un point le plus proche d'un autre moyen de transport.

**Un exemple ?**

J.-M.H. : Il n'est pas possible d'accéder aux maisons de santé dans le haut pays <sup>1</sup> à partir de tout le département, car le TAD n'existe que dans l'intercommunalité. Pourtant mieux vaut utiliser le TAD pour se rendre à un rendez-vous médical plutôt qu'un transport pris en charge par la Sécurité sociale.

**Alors que faire ?**

J.-M.H. : Nous voulons rentrer dans les commissions intercommunales d'accessibilité. Elles ont été créées par la loi Handicap de 2005, pour les personnes handicapées <sup>2</sup>. Pourquoi ne pourrait-on pas avoir la même chose pour les personnes âgées ? D'autant qu'il est prévu par la loi que des représentants des personnes âgées puissent participer à ces commissions. Un travail avec le CDCA Handicap est donc souhaitable.

**Quelles sont les difficultés alors ?**

J.-M.H. : Il faut persuader les politiques que c'est un investissement, notamment pour les Maisons de santé qui ont tout à y gagner, pour stabiliser les médecins qui n'y sont présents qu'un jour par semaine par exemple. Il faut bien qu'ils aient des patients !

**Y a-t-il d'autres réflexions ?**

J.-M.H. : Avec le Conseil départemental et les municipalités, on réfléchit aussi au covoiturage. Des points de covoiturage existent, mais il faut des financements. Les communes doivent être volontaires et faciliter les choses. Rappelons que le TAD, en métropole niçoise, ne coûte qu'un euro à l'utilisateur ! On espère aboutir sur ces sujets d'ici un an. Mais il faudra aussi impliquer la Région, incontournable pour les transports depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Propos recueillis par Bernard MASSABIEAUX

## Des tarifs de transports en commun plus abordables pour tous les retraités en Île-de-France

Une première victoire à laquelle les Retraités CFDT ont contribué par leur action ! La région vient en effet de décider la création d'une carte Navigo Senior annuelle pour les plus de 65 ans avec réduction de 50 %, soit un prélèvement de 37,60 euros par mois. Les retraités ne paieront désormais pas plus que les salariés qui ont droit au remboursement de la moitié de la carte Navigo par l'employeur. Cette carte couvre les cinq zones de transport d'Île-de-France, et donne accès à tous les modes de transport.

Ce forfait ne remplacera pas les mesures existantes : la tarification sociale Améthyste pour les 265 000 séniors non imposables, handicapés et anciens combattants habitant la région et les mesures spécifiques à Paris et dans le Val-de-Marne.

Obtenir une carte rechargeable et multimodale à tarif réduit à 50 % pour tous les retraités est le prochain objectif des retraités CFDT. Cela permettrait de couvrir les déplacements occasionnels.

© Odile Nave



Gare d'Évry-Courcouronnes, RER et bus sur trois niveaux.

<sup>1</sup> Voir le supplément Retraités de *Profession Éducation* n° 266, janvier 2019.

<sup>2</sup> Voir article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

### UN SITE OFFICIEL AU SERVICE DU PUBLIC

À l'heure où l'on parle beaucoup de la fracture numérique, il n'est pas inutile de connaître des sites qui rendent d'éminents services à l'ensemble des Français.

C'est le cas de la plateforme [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/), site officiel de l'administration française qui informe sur les droits et les démarches à entreprendre, et dont l'architecture rend le « surf » sur celui-ci particulièrement simple.

Bien référencée par les moteurs de recherche, la plateforme permet donc de connaître ses droits en évitant les sites marchands dont l'honnêteté n'est pas toujours la qualité première!

Pour autant, on peut déplorer que la publicité autour de l'existence de ce site soit encore insuffisante. J'en parle d'expérience, ayant dû récemment me débrouiller pour obtenir les documents nécessaires à l'indemnisation par mon assurance d'une voiture détruite par un incendie accidentel!

#### UN SITE POLYVALENT

Ce site offre à tous la possibilité de réaliser en ligne un très grand nombre d'opérations, et ce, grâce à un portail unique. Citons quelques exemples : établir un passeport, une carte d'identité ou une carte grise, déclarer une association... mais aussi calculer une pension de réversion. Et là on atteint les limites du système, car une telle plateforme, si elle peut fournir les règles et les méthodes de calcul, n'est pas actuellement capable de démêler les situations complexes. Nous ne sommes pas (ou pas encore) dans le domaine de l'intelligence artificielle... « Réponses à la carte » a encore de beaux jours devant elle!

Mais indéniablement, elle offre des possibilités assez rares comme de créer un profil et grâce à cela, d'obtenir, tous les éléments juridiques concernant un sujet donné, et par le biais d'alertes, toute information nouvelle presque en temps réel (lois, textes réglementaires, mais aussi jurisprudences!). Cela peut être extrêmement pratique lorsque l'on suit un dossier complexe. Ces profils peuvent être du type « Particuliers » ou « Professionnels ».

On peut aussi sur un profil déposer des documents réutilisables ultérieurement.

Enfin, l'abonnement à une lettre hebdomadaire est très utile à ceux qui suivent l'actualité juridique, mais aussi à ceux qui se contenteront de picorer quelques renseignements introuvables ailleurs sans de longues recherches.

#### ACCOMPAGNER...

Bien que le logo-lien de la plateforme figure sur le site des services de l'État dans chaque département, sur le site de la préfecture, mais aussi sur le site de certaines communes, cela ne suffit pas à informer sur son rôle et sur ses usages.

Pour rendre ce service accessible et utile à tous, encore faut-il engager une politique volontariste. En effet, pour lutter contre la disparition des guichets auxquels tout un chacun pouvait s'adresser pour ses démarches administratives, il est urgent de réfléchir aux moyens nécessaires pour aider les personnes incapables d'utiliser seules cette plateforme.

Pour terminer, on peut remarquer qu'un effort important est fait en direction des non-francophones, puisqu'il existe une version du site dans trois autres langues (anglais, allemand et espagnol). Une version audio pour les non-voyants ne serait pas inutile.

#### Démarches administratives

The screenshot shows a grid of administrative services on the Service-Public.fr website. The services listed are: Accueil des étrangers, Prendre un rendez-vous, Système d'immatriculation des véhicules, Certificat de non-gage, Professions réglementées, Permis de conduire, Passeport, and Carte nationale d'identité. Below the grid are buttons for 'Telepac', 'Accéder à votre espace impots.gouv.fr', and 'Déclaration de Manifestation'. At the bottom, there is a section for 'Particulier, professionnel, association' with a button to 'Saisir les services de l'État'. A link 'Voir toutes les démarches' is also present.

Yves RIVIÈRE